

Fiche pratique 18

Le certificat médical pour le dossier RLH

Page 1 sur 3

Pour obtenir davantage d'informations sur la demande de RLH (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap), nous vous conseillons de lire la fiche pratique n°17 "Impact de la RLH sur les revenus, le chiffre d'affaires et les impôts"



Sofiane est graphiste en SASU, il a un diabète de type 1 et touche l'AAH et la pension d'invalidité. Du fait de son handicap, il a sollicité la RLH (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap).

Comment Sofiane a-t-il préparé le rendez-vous avec son médecin, pour bien remplir le volet certificat médical de son dossier RLH ?



1. Où trouver le certificat médical de la RLH à remplir ?

- **Portail de l'Agefiph** : Le formulaire de demande de RLH, incluant le certificat médical, est téléchargeable sur le site de l'[Agefiph](#). Vous devrez vous connecter via FranceConnect, une plateforme sécurisée de services en ligne.
- **Service de santé au travail ou médecin spécialiste** : Vous pouvez également obtenir ce certificat directement auprès du médecin qui réalisera l'évaluation de votre état de santé et des répercussions sur votre activité professionnelle. Il peut s'agir de votre médecin traitant, d'un médecin spécialiste, ou d'un médecin du travail si vous êtes en contact avec un service de santé au travail.



Vous pourrez décider de déposer votre dossier soit en ligne directement sur le portail sécurisé de l'Agefiph ou par voie postale en envoyant le dossier par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la Délégation Agefiph de votre région.

2. Qui peut remplir le certificat ?

Le certificat médical peut être rempli par un **médecin traitant** ou un **médecin spécialiste** connaissant bien vos pathologies.

Le médecin doit :

- **Évaluer votre situation professionnelle** : Il doit comprendre en quoi vos conditions de travail spécifiques sont affectées par votre handicap.
- **Identifier les aménagements nécessaires** : En tant que travailleur indépendant, les aménagements de poste peuvent concerner l'organisation de votre activité, l'environnement de travail ou les équipements spécifiques que vous utilisez.
- **Apporter un avis médical circonstancié** : Le médecin doit expliciter les limitations fonctionnelles que vous rencontrez dans l'exercice de votre profession.

3. Quelles pièces médicales sont à ajouter en plus de ce certificat ?

En complément du certificat médical, plusieurs pièces peuvent être ajoutées pour constituer un dossier solide et justifier la lourdeur du handicap. Ces documents permettent d'**étayer l'évaluation médicale et d'apporter des éléments supplémentaires concernant votre état de santé** :

Bilan médical complet : Un bilan détaillé récent de votre état de santé, rédigé par votre médecin traitant ou un spécialiste, est souvent nécessaire. Il doit **préciser l'évolution de vos pathologies et les conséquences sur votre capacité à exercer votre métier**.

Fiche pratique 18

Le certificat médical pour le dossier RLH

Page 2 sur 3

Résultats d'examens : Des examens complémentaires, tels que des radiographies, des bilans sanguins, des IRM ou d'autres tests diagnostiques, peuvent être inclus. Ces éléments permettront de **quantifier et objectiver l'impact de votre handicap sur vos tâches professionnelles**.

Attestation de spécialistes : Si vous êtes suivi par plusieurs médecins en raison de plusieurs pathologies, **chacun peut fournir un rapport détaillant les aspects spécifiques de la maladie et son impact sur votre activité**.

Rapports d'aménagements ou d'accompagnement : Si vous avez déjà mis en place des solutions ou aménagements spécifiques pour compenser les effets de votre handicap (*par exemple, un équipement ergonomique ou un assistant technique*), les factures ou justificatifs peuvent être inclus dans le dossier pour **démontrer les coûts liés à votre situation**.

Ces documents permettent de dresser un tableau complet des besoins d'aménagement et de compensation liés à votre handicap.

4. Quelle est la durée de validité du certificat ?

Le certificat médical de la RLH a une durée de validité de **trois ans**, ce qui correspond généralement à la durée d'attribution de la reconnaissance de la lourdeur du handicap. Cela signifie qu'après trois ans, une nouvelle évaluation médicale sera nécessaire pour renouveler cette reconnaissance.

Dans certains cas particuliers, la durée de validité peut être ajustée :

Si l'aménagement optimal n'a pas encore été mis en place : Dans ce cas, une première demande peut être validée pour une durée plus courte, généralement d'un an, le temps que les aménagements soient réalisés et que les charges résiduelles soient correctement évaluées.

Si votre état de santé est susceptible de changer rapidement : Le médecin peut demander une réévaluation anticipée si votre état de santé ou votre capacité de travail évolue de manière significative.

Il est important de demander le renouvellement de la RLH avant la fin de validité du certificat, idéalement dans les trois mois précédant l'expiration, afin d'éviter toute interruption des droits.



Dressez une liste des pathologies : Avant la consultation, notez toutes vos conditions médicales et les symptômes qui vous affectent. Soyez précis sur les tâches ou activités professionnelles qui sont limitées par chaque pathologie.



Priorisez les informations : Si certaines pathologies impactent plus fortement votre travail que d'autres, commencez par celles qui ont le plus de répercussions sur votre quotidien professionnel. Cela permettra au médecin de se concentrer sur les aspects les plus importants.

Fiche pratique 18

Le certificat médical pour le dossier RLH

Page 3 sur 3



Expliquez l'impact de chaque condition : Pour chaque pathologie, expliquez comment elle limite votre capacité à exercer certaines tâches. Par exemple, si vous souffrez de douleurs chroniques, précisez les moments de la journée ou les situations où elles se manifestent et l'impact sur votre productivité.

6. Comment préparer cette consultation en amont ?

Une bonne préparation en amont de la consultation est essentielle pour garantir que vous et votre médecin exploitez au mieux le temps imparti.

Voici quelques étapes à suivre :



Rassemblez vos dossiers médicaux :

Assurez-vous de disposer des rapports médicaux récents, des résultats d'examens et des ordonnances. Apportez tout document pouvant aider le médecin à évaluer vos limitations.



Identifiez vos besoins d'aménagement : Réfléchissez à vos besoins spécifiques d'aménagement pour continuer à travailler dans de bonnes conditions. Par exemple, si vous avez déjà investi dans des équipements ou adopté certaines stratégies pour compenser votre handicap, soyez prêt à en discuter.



Soyez clair sur vos attentes :

Pensez à l'objectif de la consultation. Vous voulez obtenir un avis médical circonstancié pour justifier une demande de RLH. Exprimez clairement ce besoin dès le début de l'entretien pour que le médecin comprenne la finalité de son intervention.



Prenez des notes :

Pendant la consultation, prenez des notes sur les recommandations du médecin pour ne rien oublier. Cela sera utile pour constituer votre dossier de demande de RLH.

7. Entraînez-vous !

Entraînez-vous avant le rendez-vous car il est important d'aider le médecin à comprendre votre situation de la manière la plus réaliste, complète et concise possible.

N'oubliez pas que c'est vous qui vous connaissez le mieux, alors pensez à verbaliser toutes les répercussions engendrées par votre situation de handicap, sur votre vie professionnelle, sociale et familiale, même si cela vous semble être des évidences.

